COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 AVRIL 23

Début de la réunion à 18h30 au Palais des congrès de Lyon lors des JNLF

1-rapport moral du président qui a dressé la situation de la médecine en France, en rappelant les points suivants :

- la difficulté de plus en plus préoccupante en 2022 concernant l'accès aux soins de nos concitoyens

- la négociation conventionnelle, ayant démarré en novembre 22. (le président à abordé l'échec de la négociation en février 23 ouvrant le champ à un règlement arbitral).

- Proposition de la loi RIST autorisant l'accès direct aux paramédicaux

- la question de la PDSES.

- difficultés également dans le secteur hospitalier avec fermeture des lits par manque de personnels soignants et également certains services d'urgence.

- la mission Flash lancée par le futur ministre de la santé pour répondre aux difficultés d'accès aux urgences ; difficultés durant la période estivale 2022 ++.

2- le rapport du trésorier de l'exercice 2022:

Le résultat net comptable du syndicat se traduit par un bénéfice de 3304 euros, après prise en compte du résultat d'exploitation positif de 1325 euros et du résultat financier positif de 1979 euros. Ce bénéfice de 3304 euros a été approuvé et affecté au compte report à nouveau.

.

3- le rapport du secrétaire général adjoint, en remplacement du secrétaire général.

L'année 2022, riche en activité syndicale:

- Le début de l'année marqué par la pandémie covid
- Application de l'avenant 9, avec valorisation de la CNPSY et la MIS
- Election du président du SNN comme président de la branche spécialiste de la CSMF
- Préparation de la négociation conventionnelle, en proposant une hiérarchisation des tarifs des consultations selon la complexité, l'expertise, et le temps.
- Domiciliation du secrétariat du SNN au 79 rue de Tocqueville Paris 17 (GESMED)
- Poursuite de la mission du groupe de travail en vue de la simplification de la CCAM, pilotée par le HCN.
- ONDAM augmenté de 2,9 % pour les soins de ville (3,7 pour l'hôpital), en déconnection avec la réalité de l'inflation.
- Programme du SNN aux JNLF de Strasbourg: 3 sessions: neurologue dans son environnement, le juridique et le neurologue, et le numérique en neurologie.
- Communication du SNN: mise en place du Ségur numérique et l'assistant médical
- DPC : 3 en journées complètes à Paris : AVC, IRM en neurologie et parkinson et 3 DPC au congrès annuel de l'ANLLF à Paris: biothérapie, céphalées non migraineuse, et pathologie rachidiennes

4- Cotisation pour 2024 portée à 150 euros

5- Appel à candidature pour le nouveau CA qui élira un nouveau bureau: envoi du courrier aux adhérents dans les semaines suivant l'AG.

Fin de l'AG à 19h55

Compte rendu rédigé et corrigé par Farid Yekhlef.